



inaptitude reconnue et licenciement comment réagir

Par **schlomp**, le **23/10/2012** à **22:08**

reconnu inapte à mon poste de travail après les deux visites obligatoires et travaillant dans l'entreprise depuis 38 ans (en cdi à temps complet) mon employeur m'a envoyé un recommandé en me proposant un temps partiel payé par l'entreprise le reste éventuellement pris en charge par un organisme qui s'occupe de personnes handicapées (je suis épileptique et souffre d'une trombose) je refuse le poste parce que déjà c'est un temps partiel et mon contrat est très clair (temps complet) Je voudrais savoir si l'entreprise ne fait pas par cette proposition une rupture de contrat ? et si par la suite je refuse un autre poste à temps plein qui convienne à mes conditions de santé je serais pénalisé sur mes indemnités de licenciements (refus abusif) sachant que depuis trois mois je suis à la maison sans être informé de quoique ce soit sauf par téléphone !!! je n'ai reçu qu'un seul courrier en recommandé qui me proposait ce poste à temps partiel d'avance merci pour votre réponse!

Par **P.M.**, le **23/10/2012** à **23:20**

Bonjour,

Vous pouvez refuser dans le cadre des propositions de reclassement une modification essentielle du contrat de travail sans risquer que cela soit considéré comme abusif...

D'après ce que je comprends vous avez été déclaré inapte il y a plusieurs mois maintenant et normalement un mois après la décision du Médecin du travail, l'employeur a dû reprendre le versement du salaire...

si l'employeur décide de vous licencier, il doit respecter la procédure avec convocation à un entretien préalable...